

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

Les taux d'imposition inchangés

Lors du dernier conseil municipal, le 2 mars, les élus ont décidé de ne pas augmenter le pourcentage communal des taux d'imposition.

Le conseil municipal du jeudi 2 mars a débuté par le suivi des travaux de commissions communales.

Emmanuel Rousselot, adjoint au maire indique « l'étude du sol pour la future halle de sport a été effectué. »

Jean-Luc Guinard, premier adjoint au maire ajoute : « la réception du bâtiment La Francette est programmé pour le dernier lundi de mars ».

Autofinancement espéré de 324 168 €

Le maire Johann Baranger, présente l'avant-projet définitif (APD) pour un montant de 1 092 709,04 € HT. Les élus acceptent l'APD à l'unanimité. Le plan de financement se présente de la façon suivante : les dépenses de maîtrise d'œuvre sont estimées à 58 000 €, les travaux de construction à 1 009 275 €, la mission de contrôle technique à 14 627 €, l'étude géotechnique à 4 955 €, la mission santé sécurité à 5 850. Des subventions vont être demandées « le schéma idéal serait un autofinancement de 324 168 €. » Un prêt pourra être fait.

Éclairage public. Une évolution en éclairage led est au programme de la commune. Le maire présente les équipements retenus, soit cinq types de lanternes sur onze actuellement. Le coût de l'installation s'élèverait à 148 734 € pour un reste à charge communal de 29 746 € et un remboursement sur deux ans. Pour information, le coût annuel du prix de l'électricité pour la commune, avant la réduction des horaires était de 9 495 €. Après réduction, de 7 338 €. En tenant compte des modi-



L'avant-projet de la Halle de sport a été présenté aux élus.

PHOTO : MAIRIE

fications d'horaires et du remplacement des 211 lanternes en Led, on arriverait à 3 801 € (tarif au 1^{er} février 2023).

Finances. Johann Baranger demande à chaque conseiller de prendre position. « Les impôts permettent le fonctionnement de notre collectivité qui offre davantage de services chaque année et constituent des ressources pour les investissements, on ne peut pas tout attendre des subventions. »

Les bases vont augmenter en moyennement de 7 %, les conseillers votent pour ne pas augmenter le pourcentage communal.

Présentation des maquettes budgétaires avant le vote du budget primitif fin mars. Le maire énumère les investissements prévus en 2023 « informatique, mobil home, un

camion technique, des travaux à l'église de Soutiers et Saint-Pardoux, le balisage de chemins, la rénovation énergétique de la salle de Soutiers et celle de l'éclairage publique, bibliothèque, des travaux d'enfouissement réseau, la halle de sport, la Mam, le bâtiment La Francette, l'acquisition de parcelles... ». En ce qui concerne le budget de fonctionnement « on va essayer de proposer un budget supérieur à celui de l'année dernière, au vu des augmentations, et être prudent sur les recettes de fonctionnement. »

Terrain de padel. Martin Moreau, indique « l'affichage du règlement d'utilisation est sur le court ainsi que les règles du jeu. » Le terrain est en accès libre, mais uniquement consacré au padel.